

Réflexion sur l'avenir de la forêt publique bas-laurentienne

Que l'Entente spécifique sur la protection et la mise en valeur de la forêt bas-laurentienne (2001-2006) soit amendée et prolongée pour y prévoir un statut d'exception permettant d'optimiser la gestion, la protection et la mise en valeur des ressources forestières de la région.

Sécuriser les investissements publics en région

Considérant

- l'importance des investissements publics pour l'économie des communautés;
- l'incertitude quant aux programmes de financement pour les saisons futures;
- les réductions appréhendées des volumes de bois provenant de la forêt publique.

Il est proposé

De convenir avec le gouvernement des budgets nécessaires à la mise en valeur des ressources forestières pour la saison 2004-2005 et les suivantes.

De sécuriser, au-delà de 2006, les budgets de l'Observatoire de la foresterie et la Chaire de recherche en foresterie de l'UQAR.

Gérer la consolidation de l'industrie

Considérant

- le déséquilibre entre la capacité de transformation des usines et les volumes disponibles;
- l'importance de gérer les impacts des projets de consolidation;
- l'engagement de la région à soutenir une industrie forestière compétitive;
- que les projets de consolidation affectent les communautés concernées qui se trouvent souvent démunies.

Il est proposé

Que la CRE conduise une démarche structurée de concertation pour gérer les projets de consolidation dans l'industrie du sciage et en atténuer les impacts sur l'économie des communautés concernées.

Que la recherche de solutions alternatives fasse intervenir plusieurs secteurs de l'appareil gouvernemental et de l'économie, plutôt que la seule filière bois.

Participer à la gestion des forêts publiques de la région

Considérant

- que le régime forestier actuel ne convient pas toujours aux particularités régionales;
- que l'état actuel de la forêt publique du Bas-Saint-Laurent commande que des choix difficiles soient faits, en concertation avec le milieu régional;
- que les Bas-Laurentiens ont acquis la maturité nécessaire pour envisager une implication active dans la gestion des forêts publiques de la région;
- qu'il est impératif de restaurer la confiance de la population à l'égard de la gestion gouvernementale des forêts;
- que des modifications aux façons de faire peuvent conduire à des économies pour l'État;
- l'engagement exprimé par le gouvernement à l'effet de procéder à une décentralisation des responsabilités et des ressources en fonction des volontés exprimées par les régions.

Il est proposé

Que le gouvernement du Québec convienne avec la CRE du Bas-Saint-Laurent de la création d'une Commission forestière régionale, chargée d'assumer certaines responsabilités en matière de gestion de la forêt publique.

La Commission sera composée de représentants gouvernementaux et d'intervenants régionaux, représentatifs du milieu et concernés par la gestion des forêts publiques.

Les champs de compétence de la Commission seront déterminés par négociation avec le gouvernement et enchâssés dans une entente spécifique. Ils devront être suffisamment larges pour permettre une modulation régionale de certaines dispositions du régime forestier.

La Commission forestière adoptera des règles de fonctionnement basées sur la concertation et la recherche de consensus. Un mécanisme d'arbitrage sera prévu en cas de mésentente ou de litige.

La région demande que, parmi les champs de compétence de la Commission, figurent :

- la responsabilité déléguée des trois niveaux de planification;
- le choix des mandataires pour la réalisation des activités de planification. Ces mandataires devront être indépendants des organisations qui exécutent les travaux;
- la responsabilité déléguée d'élaborer une stratégie d'aménagement propre à la forêt régionale;
- la gestion et le financement des outils de connaissance dont la région s'est dotée.

Accélérer la réalisation des éclaircies commerciales

Considérant

- les volumes de bois que des peuplements traités par éclaircie commerciale peuvent générer durant la période critique;
- que les surfaces propices à l'éclaircie commerciale peuvent être sous-estimées faute de connaissance;
- la situation particulière du Bas-Saint-Laurent, qui commande de réaliser la totalité des travaux d'éclaircie commerciale lorsque ce traitement est requis.

Il est proposé

D'augmenter les connaissances du potentiel d'éclaircie commerciale, par le biais d'une étude par échantillonnage réalisée dès 2004.

De développer un projet régional pour la pleine réalisation du potentiel d'éclaircie commerciale.

Récupérer les bois en perdition

Considérant

- la nécessité de récolter tous les volumes de bois disponibles;
- les façons de faire actuelles qui ne sont pas optimales et qui résultent en des pertes de bois;
- que personne ne possède l'information complète quant à la quantité de bois en perdition et des coûts associés à leur récupération.

Il est proposé

Que l'on procède dès 2004 à une étude visant à mettre à jour nos connaissances sur les volumes en perdition.

Que l'on ajuste le cadre normatif pour permettre la récupération de ces bois.

Que l'on élabore un plan triennal pour récupérer le bois en perdition.

Reboiser des essences à croissance rapide

Considérant

- que le reboisement d'essence à croissance rapide peut générer des volumes pendant la période critique;
- que le mélèze hybride peut produire du bois de dimension sciage vers l'âge de 30 ans;
- que cette option est réalisable à court terme avec peu d'investissement.

Il est proposé

De prendre les dispositions pour reboiser 200 hectares de mélèzes hybrides par année.

Récolter la disponibilité des peupliers

Considérant

- que le stock de peupliers est caractérisé par une surabondance de peuplements matures;
- que tous les volumes de peupliers ne peuvent être récoltés à cause du mode de gestion actuel;
- que ces volumes permettraient une activité économique intéressante en période critique.

Il est proposé

Que le ministère évalue la disponibilité des peupliers sous l'optique d'une normalisation des classes d'âge et élabore une politique d'utilisation de cette essence afin d'éviter que ne se perdent des volumes de bois qui, autrement, pourraient générer de l'activité économique dans les communautés.

Ce travail est le fruit d'une réflexion longue de 6 mois, à laquelle ont participé une soixantaine de personnes de tous les milieux (gouvernementaux, municipaux, industriels, entrepreneurs, fauniques, environnementaux et universitaires) concernés par la forêt publique.